

*La commune de Château est heureuse de vous accueillir
dans sa salle communale,*

pour le bien-être de tous, quelques consignes sont à respecter :

- ❑ Vous ne devez pas utiliser de **feux** (bougies, fumigènes, flammes de toutes sortes, pétards, fumées même décoratives, foyers, etc.), installer des **lignes électriques volantes** ou utiliser toute **matière inflammable** pour la décoration.
- ❑ En aucun cas la tranquillité du **voisinage** ne doit être perturbée. Attention au **bruit** ! A partir de 22 h les portes et fenêtres de la salle doivent être fermées afin de ne pas gêner le voisinage.
- ❑ En cas de **sonorisation**, les portes et fenêtres doivent être closes. Le niveau sonore est automatiquement limité, et en cas de dépassement, l'alimentation électrique se coupera après avertissement lumineux.
- ❑ Le **meublier** et tout le matériel quel qu'il soit, ne devront en aucun cas être utilisés en dehors de la salle. Les chaises et tables seront portées et non traînées afin de préserver le sol.
- ❑ Pour vos décorations, veillez à ne pas utiliser de fixation qui **détérior**e les murs (adhésif et perforation) ou le plafond.
- ❑ Pour ne pas gêner la **circulation**, vos voitures doivent être garées sur le **parking** situé à côté du monument aux morts et en aucun cas dans la « Montée du Nièrre ».



Pour votre sécurité,

Nous vous demandons de veiller aux points suivants :

- ❑ Le nombre de **personnes maximum autorisées** à l'intérieur de la salle des Fêtes est de **110**.
Attention, pour le confort des repas, la salle n'est prévue que pour **100 convives**.
- ❑ Vous ne devez pas diminuer, dissimuler ou barrer les **issues normales ou de secours** (objets mobiles, chaises, tables ou autres). Elles devront être en toutes circonstances d'un accès facile. Assurez-vous de laisser un **accès permanent aux véhicules d'urgence** d'incendie et de secours. Veillez également à ne pas empêcher l'accès immédiat aux **éléments de secours-incendie** (extincteurs, détecteurs de fumée ou autre...).
- ❑ Le **stationnement** est strictement interdit autour de la salle afin de ne pas gêner les services de secours. Seule la place PMR est utilisable temporairement par les personnes habilitées.
- ❑ Les **extincteurs** ne doivent être utilisés que pour leur usage propre.
- ❑ Les installations **gaz** ainsi que le stockage de produits ou matériaux **inflammables** dans les locaux sont interdits.

Et avant de partir,

Vous devez encore :

- ❑ Laver, essuyer et empiler les **tables** sur le chariot en prenant soin de positionner le plateau dessous. Ranger le chariot dans la réserve. Seules les grandes tables restent dans la salle.
- ❑ Empiler et disposer les **chaises** dans la réserve après les avoir nettoyées.
- ❑ Les **sols** devront être balayés et lavés correctement sauf le parquet de la salle qui ne doit pas être lavé.
- ❑ Toutes les **poubelles** devront être vidées, le tri sélectif effectué et respecté :
 - Le **verre** et le **papier** doivent être déposés dans les containers situés sur le parking.
 - **Bouteilles plastique, cartonnets, cannettes alu, ...** seront déposés dans le **container jaune** et les **sacs poubelles** contenant les autres déchets non organiques seront mis dans le **container gris** que vous trouverez respectivement dans la rue devant la mairie.
- ❑ Les déchets organiques doivent être mis dans le bac à compost.
- ❑ Le nettoyage des **abords** de la salle est à votre charge (ramassage des papiers, bouteilles, mégots, ...).
- ❑ Nettoyer et ranger la **cuisine** ainsi que la vaisselle (après l'avoir essuyée !).
- ❑ **Réfrigérateur** et **congélateur** doivent être vidés et débranchés, le **lave-vaisselle** doit être vidangé, tous les **appareils** éteints et le chauffage coupé. Vous devez vous assurer que toutes les **issues**, portes et fenêtres, sont correctement fermées. Toutes les **lumières** intérieures et extérieures devront être éteintes.
- ❑ Toute **dégradation** et **casse** même peu importante doit être signalée à la remise des clés et sera (éventuellement) facturée.



PETIT GUIDE *à l'attention des utilisateurs de* **LA SALLE COMMUNALE** **DE CHATEAU**

